

- ## Le zonage en chiffres

Zones délimitées	68 zones
Zones urbaines (U)	14 zones
Zones à urbaniser (AU)	3 zones
Zones agricoles (A)	40 zones
Zones naturelles (N)	11 zones

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI BORDEAUX METROPOLE
Version du	5 mai 2026
Partition GPU	DU_243300316
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_243300316/0b6c6621184959caf3fa5b684f929657/243300316_reglement_echnt_lisole_aucun_extrait_retenu_20260505.pdf
Ce que nous avons pu lire	

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 avril 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° JORF LEXTE000053876314
L'arrêté sur Légifrance	JORF LEXTE000053876314
Risques majeurs recensés	10ME2022937C du 29.04.2024. Le critère hydrométéorologique n'est pas satisfait : l'indice
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	13 reconnaissances

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLU-i, SCoT, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN - ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités concernées en vertu de l'art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : https://normis-urbanisme.fr/33_gironde/ambes-33004

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLU-i, POS, SCoT, etc.) — documents établis par les collectivités compétentes (mairie, communauté de communes, intercommunalité, département, région, État) — ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes (mairie, communauté de communes, intercommunalité, département, région, État) — article 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/23-gironde/ambes-33094>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi d'Ambès : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Dernier événement reconnu, commencé le	9 février 2026
Péril de la dernière reconnaissance	Inondations et/ou Coulées de Boue
Plans de prévention des risques naturels approuvés	1 plan
Risques couverts par ces plans	Inondation
Plans de prévention des risques technologiques approuvés	2 plans
Potentiel radon	Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines	UM10, UM20, UM8, US1, US3, US4, US8
Nomenclature des zones à urbaniser	AU11, AU7, AU99

Situation administrative

Code INSEE	33004
Code postal	33810
Intercommunalité	Bordeaux Métropole
Département	Gironde
Région	Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026	68 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	68 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	68 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Saint-Louis-de-Montferrand (6,3 km)	43 zones
Parempuyre (7,0 km)	85 zones
Saint-Vincent-de-Paul (7,0 km)	87 zones
Ambarès-et-Lagrave (7,7 km)	168 zones
Blanquefort (11,2 km)	117 zones
Bassens (11,9 km)	77 zones
Carbon-Blanc (12,8 km)	53 zones
Bruges (14,3 km)	91 zones
Le Taillan-Médoc (15,1 km)	121 zones
Lormont (15,5 km)	81 zones
Eysines (16,8 km)	126 zones
Bordeaux (16,9 km)	288 zones
Le Bouscat (16,9 km)	79 zones
Canon (17,6 km)	87 zones
Artigues-près-Bordeaux (17,7 km)	53 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/ambes-33004>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi d'Ambès : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Saint-Aubin-de-Médoc (17,9 km)	68 zones
Le Haillan (19,2 km)	66 zones
Floirac (20,1 km)	86 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/ambes-33004>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.